



AVIS DE COURSE

Coupe Nationale MEDOC'UP HOURTIN 19 et 20 septembre 2026 Lac de HOURTIN, co-organisée par le Club Nautique de Hourtin Médoc et par le Club de Voile Hourtin Médoc

Grade 5 A

PREAMBULE

Prévention des violences et incivilités La FFVoile rappelle que les manifestations sportives sont avant tout un espace d'échanges et de partages ouvert et accessible à toutes et à tous. A ce titre, il est demandé aux concurrents.es et aux accompagnateurs.trices de se comporter en toutes circonstances, à terre comme sur l'eau, de façon courtoise et respectueuse indépendamment de l'origine, du genre ou de l'orientation sexuelle des autres participants.es.

Avertissement et sensibilisation plantes aquatiques plans d'eau intérieurs De plus en plus de plantes exotiques aquatiques sont transportées. Une fois installées dans nos milieux aquatiques, leur prolifération engendre des impacts sur nos pratiques, sur la biodiversité et sur la santé, n'y participez pas !

1. Vérifiez : Inspectez d'abord votre embarcation en prêtant une attention particulière à toutes les zones où des plantes aquatiques et des organismes vivants pourraient être présents (puits de quille, dérive, foil, aileron, safran, remorque, vide-vite, ancre de mouillage, etc...). Inspectez également vos effets personnels. Des fragments de plantes peuvent survivre jusqu'à trois semaines dans un pli de pantalon de ciré. Vérifiez également votre remorque qui peut remonter beaucoup de végétations aquatiques

2. Nettoyez : Nettoyez si possible vos équipements à l'eau chaude, votre embarcation et votre remorque en utilisant un nettoyeur haute pression.

3. Séchez : Le séchage de l'embarcation et de l'équipement permet de terminer le processus de décontamination.

Suite à l'agression de l'Ukraine, la FFVoile a décidé le 2 mars 2022 de ne pas autoriser la participation de concurrents Russes et Biélorusses aux compétitions sur l'ensemble du territoire Français.

La mention [NP] dans une règle signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer (No Protest) contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Cela modifie la RCV 60.1(a).

1. REGLES

L'épreuve est régie par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile.

1.2 Les règlements fédéraux, notamment le règlement technique des pratiques sportives compétitives et chartes de la FFVoile.

1.3 Les règles des classes concernées.

2. INSTRUCTION DE COURSE (IC)

2.1 Les IC seront disponibles en version électronique à l'adresse suivante :

<https://club-voile-hourtin.fr/medoc-up-hourtin-2026/>

3. COMMUNICATION

A partir du premier signal d'avertissement jusqu'à la fin de la dernière course du jour, sauf en cas d'urgence, un bateau ne doit pas émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

4. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

4.1 L'épreuve est ouverte à tous les bateaux du système à handicap MIC et OSIRIS.

4.2 Documents exigibles à l'inscription :

4.2.1 Pour chaque membre de l'équipage en possession d'une licence Club FFVoile :

° Soit la licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique de la voile en compétition.

° Soit la licence Club FFVoile mention « pratiquant ».

° Soit une licence temporaire 4 jours.

4.2.2 Pour chaque membre de l'équipage n'étant pas en possession d'une licence Club FFVoile, qu'il soit étranger ou de nationalité française :

° un justificatif d'appartenance à une Autorité Nationale membre de World Sailing.

° un justificatif d'assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale de deux millions d'euros.

4.2.3 Une autorisation parentale pour tout membre mineur de l'équipage.

4.3 Pour le bateau :

4.3.1 Le certificat de jauge OSIRIS ou de rating valide.

4.3.2 Si nécessaire, l'autorisation de port de publicité.

4.4 Les bateaux admissibles peuvent uniquement s'inscrire **avant le 11 septembre 2026 à 23h59** à l'adresse : <https://club-voile-hourtin.fr/medoc-up-hourtin-2026/>

4.5 **Le règlement des frais d'inscription se fera uniquement en ligne à la même adresse et la même date que l'inscription.**

5. DROITS A PAYER :

5.1 **30€** par bateau jusqu'à 3 équipiers (5€ par équipier supplémentaire) **à payer en ligne avant la date limite du 11/09 à 23h59.**

5.2 **Les licences temporaires 1 jour à 26€ ou 4 jours à 55€ pour les équipiers devront être demandées avant le 16 septembre à 12h à l'adresse : cvhm@free.fr. La demande devra comporter le nom, le prénom, la date de naissance et l'adresse du demandeur.**

5.3 La cale de mise à l'eau au Port de Hourtin est mise à disposition gratuitement.

6. PUBLICITE :

- 6.1 Les bateaux peuvent être tenus d'afficher la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.
6.2 L'Autorité organisatrice peut fournir des dossards que les concurrents sont tenus de porter comme autorisé par le Code de Publicité de World Sailing.

7. SERIES QUALIFICATIVES ET SERIES FINALES :

Sans objet.

8. PROGRAMME :

- 8.1 Vendredi 18 septembre 2026 : Accueil des premiers régatiers au Port de Hourtin.
Voir le point 15 pour le mouillage des bateaux.

Toute circulation à la voile dans le port est totalement et strictement interdite.

- 8.2 Samedi 19 septembre 2026:

- 10h30 : Confirmation d'inscription et règlement des paniers repas.
- 13h00 : Briefing par VHF canal 8.
- 14h00: Premier signal d'avertissement et courses à suivre.
- 19h00 : Apéritif à la Paillotte des Ourmes 90 avenue du Lac à Hourtin.

- 8.3 Dimanche 20 septembre 2026

- 10h00: Premier signal d'avertissement de la journée et courses à suivre.
- 14h30 Aucune procédure de départ après cette heure.

- 8.4 Aucun signal d'avertissement ne sera donné après 14h30.

- 15h30: fin de régate pour les derniers et retour au port de Hourtin en remorquage derrière des bateaux à moteur.
- 16h30: Palmarès.

*

9. CONTRÔLE DE L'EQUIPEMENT :

- 9.1 Chaque bateau doit présenter ou prouver l'existence d'un certificat de jauge valide.
9.2 Les bateaux peuvent être contrôlés à tout moment.
9.3 Les bateaux doivent également respecter la RCV 78.1 quand ils se présentent au contrôle

10. VÊTEMENTS ET EQUIPEMENT :

Sans objet.

11. LIEU :

La partie du lac dépendant de la commune d'Hourtin.
Le plan figure en annexe.

12. LES PARCOURS :

Les parcours sont de type côtier ou construit.

13. SYSTEME DE PENALITE :

La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité de un tour.

14. CLASSEMENT :

- 14.1 Une course validée est nécessaire pour valider la compétition.
14.2. A - Quand trois courses ou moins ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses.
14.2. B - Quand de quatre à huit courses ont été validées, le score d'un bateau dans une série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
14.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système « temps sur temps ».
14.4 UN classement MICRO EXEL et un classement HN OSIRIS seront donnés.

15. EMPLACEMENTS AU PORT :

15.1 LA NAVIGATION A LA VOILE EST STRICTEMENT INTERDITE DANS LE PORT.

15.2 Les bateaux seront mis à l'eau depuis la cale de mise à l'eau située à l'entrée du Port.

15.3 Des instructions validées d'ici-là seront diffusées à chaque skipper, dès leur arrivée, quant au lieu de stationnement de leur bateau.

15.4 Les remorques de route seront stationnées au droit du CNHM, sur l'esplanade du Port.

16. LIMITATION DE SORTIE DE L'EAU :

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate, sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du Comité de Course.

17. PROTECTION DES DONNEES :

17.1 Droit à l'image et à l'apparence : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux autorisent l'AO, la FFVoile et leurs sponsors à utiliser gracieusement son image et son nom, à montrer à tout moment (pendant et après la compétition), des photos en mouvement ou statiques, des films ou enregistrements télévisuels, et autres reproductions de lui-même prises lors de la compétition, et ce sur tout support et pour toute utilisation liée à la promotion de leurs activités.

17.2 Utilisation des données personnelles des participants : En participant à cette compétition, le concurrent et ses représentants légaux consentent et autorisent la FFVoile, ses sponsors, ainsi que l'AO à utiliser et stocker gracieusement leurs données personnelles. Ces données pourront faire l'objet de publication de la FFVoile et ses sponsors. La FFVoile en particulier, mais également ses sponsors pourront utiliser ces données pour le développement de logiciels ou pour une finalité de marketing. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD^o), tout concurrent ayant communiqué des données personnelles à la FFVoile peut exercer son droit d'accès aux données le concernant, les faire rectifier et, selon les situations, les supprimer, les limiter, et s'y opposer, en contactant dpo@ffvoile.fr ou par courrier au siège social de la FFVoile en précisant que la demande est relative aux données personnelles.

18. ETABLISSEMENT DES RISQUES :

La RCV 3 stipule : « La décision d'un bateau de participer à une course ou de rester en course est de sa seule responsabilité. » En participant à cette épreuve, chaque concurrent accepte et reconnaît que la voile est une activité potentiellement dangereuse avec des risques inhérents. Ces risques comprennent des vents forts et une mer agitée, les changements soudains de conditions météorologiques, la défaillance de l'équipement, les erreurs dans la manœuvre du bateau, la mauvaise navigation d'autres bateaux, la perte d'équilibre sur une surface instable et la fatigue, entraînant un risque accru de blessures. Le risque de dommage matériel et/ou corporel est donc inhérent au sport de la voile.

19. PRIX :

Une coupe sera décernée au premier du classement scratch OSIRIS et une autre coupe sera remise au premier en temps réel Micro.

20. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

20.1 Un repas sera servi le soir du samedi 19 septembre au prix de 25€. A réserver dès l'inscription.

20.2 Des paniers repas pour le 21 septembre seront disponibles pour 7€. A commander dès l'inscription.

20.3 Un parking à proximité est disponible pour le stationnement des véhicules et remorques.

20.4 Des possibilités d'hébergement sont possibles sur la commune de Hourtin :

Campings : Les Ourmes, Le Western, Le Domaine de la Résinière, et voir sur le site de l'Office du Tourisme.

Hôtels : Hôtel Les Pins, Le HBR. Aire de camping : Hourtin Port.

Pour tous renseignements complémentaires, contacter :

Messieurs Tugdual FALEZAN au 06 71 68 99 56 ou tugdual.falezan@live.fr

Ou

Jérémy SANS au 06 59 82 69 86 ou jeremy.cvhm@gmail.com

ZONE DE COURSES

